EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/04/2024 Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16.04.2024

ID: 089-200039642-20240404-31_2024-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Nombre de conseillers:

- En exercice: 75
- Présents: 52
- Absent(s): 14
- Pouvoir(s): 9
- Votants: 61

Délibération n° 31-2024

Le quatre avril deux-mille-vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME, Président.

Etaient présents: Ancy-le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, Ancy-le-Libre: Mme. BURGEVIN Véronique, Argentenay: M. TRONEL Michel, Argenteuil-sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Bernouil: M. FOURNILLON Dominique, Chassignelles: M. TRUCHY Maryan, Cheney: M. CALONNE Marc, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-le-Châtel: M. DURAND Thierry, Cry-sur-Armançon: M. DE PINHO José, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flognyla-Chapelle: M. CAILLET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Fulvy: M. HERBET Robert, Gienv: M. TOBIET Michel, July: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Nuit-sur-Armancon: M. GONON Jean-Louis, Pimelles: M. RETIF Adrien, Ravières: M. FORET Vincent, M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémy, Saint-Martin-Sur-Armançon: M. LEMAIRE Benjamin, Sambourg: M. FORET Bernard, Sennevoy-le-Bas: Mme RAOUX Roseline, Sennevoy-le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Stigny: Mme DOLLIER Anne, Tanlay: M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS Caroline, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. SABOURIN Sébastien, Tonnerre: M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, Mme ELBACHIR Nicole, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, Mme ORGEL Emilie, , Mme PRIEUR Chantal, Mme TOULON Sylviane, *Trichey*: Mme GRIFFON Delphine, *Vézannes*: M. LHOMME Régis, *Vézinnes*: M. SOEHNLEN Pascal, Villiers-les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Villon: M. CATY Gérard, Vireaux: M. PONSARD José, Viviers: M. PICQ Christian.

Absents avant donné pouvoir : Aisy-Sur-Armançon : M MURAT Olivier (a donné pouvoir à M. PROT Dominique) Epineuil : Mme JOUVEY Maryline (a donné pouvoir à Mme SAVIE EUSTACHE Françoise), Pacy-sur-Armançon : M. GOUX Jean-Luc (a donné pouvoir à M. MUNIER Patrice) Perrigny-sur-Armançon : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie (a donné pouvoir à M. GONON Jean-Louis) Rugny : M. NEVEUX Jacky (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine) Tonnerre : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis) Tronchoy : M. DEZELLUS Emmanuel (a donné pouvoir à M. LEMAIRE Benjamin).

Absents excusés: Flogny-la-Chapelle: Mme DRUJON Nathalie, Lézinnes: Mme RIS Jeannine, Quincerot: M. BETHOUART Serge, Tanlay: M. ROY Yohan, Yrouerre: M. PIANON Maurice.

Absents non excusés: Baon: M. CHARREAU Philippe, Gland: Mme CAMUS-NEYEN Sandrine, Lézinnes: M. BRUMEAUX Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, M. HAMAM Nabil, M. ROBERT Christian.

Secrétaire de séance : M. Pascal SOEHNLEN

Date de convocation: 29 MARS 2024

Objet:

FINANCES

Subvention d'équilibre Budget ZAC – Exercice 2024 Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de prévoir au Budget Primitif 2024 une subvention du Budget Principal à destination du Budget annexe « ZAC ACTIPOLE » pour couvrir le déficit de fonctionnement, le remboursement de capital et une partie du déficit d'investissement (il est convenu de couvrir sur plusieurs exercices le déficit d'investissement restant après cession des parcelles).

Cette subvention sera versée par le Budget Principal dans la limite des crédits ouverts, soit 100 000,00 €

	60	pour
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	0	contre
	1	abstention

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16.04.2024

ID: 089-200039642-20240404-31_2024-DE

ADOPTE cette proposition.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le Président, Monsieur Régis LHOMME Le secrétaire de séance, M. Pascal SOEHNLEN



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).